

3.2 PLAN DE ZONAGE Plan du centre et des hameaux des Places et de Crépit

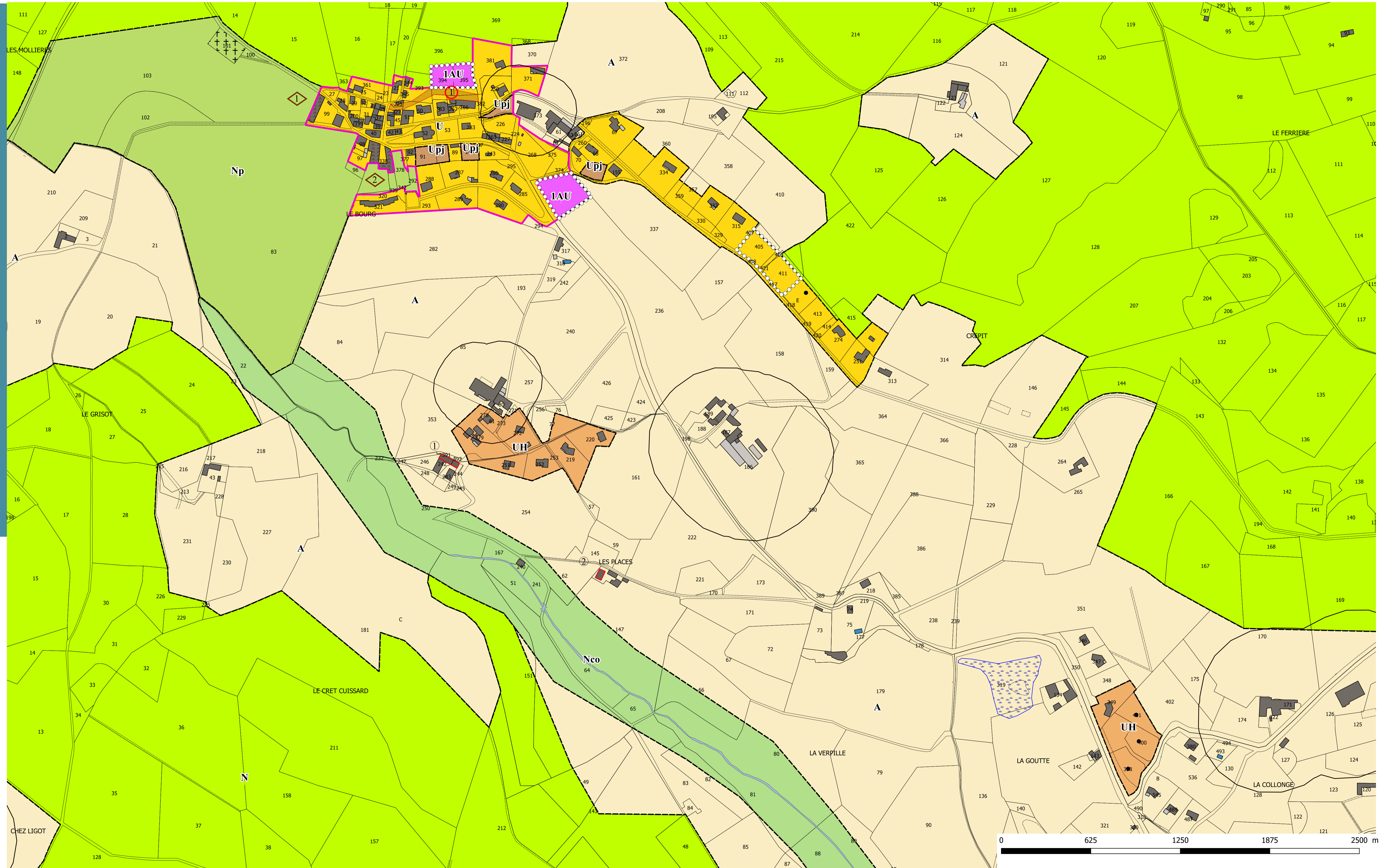
Echelle 1:2500

Arrêté par DCM le

Approuvé par DCM le

APTITUDES AMENAGEMENT

Espace Saint Louis - Rue Raffin 42300 Roanne
Télex : 04 77 71 28 82
aptitudes.amenagement@orange.fr



LEGENDE

ZONES URBAINES

- U : Zone urbaine du bourg
- UH : Zone urbaine de hameaux
- Upj : Zone urbaine de parcs et jardins

ZONE A URBANISER

- 1AU : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle
- Np : Zone naturelle de protection paysagère
- Nco : Zone naturelle de corridor écologique

ZONE AGRICOLE

- A : Zone agricole

ELEMENTS REMARQUABLES AU TITRE DES ARTICLES L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme

- Zone humide
- Élément remarquable du patrimoine bâti
- Numéro de l'élément bâti

AUTRES ELEMENTS

- Emplacement réservé
- Numéro de l'emplacement réservé
- Secteurs soumis à orientation d'aménagement et de programmation
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Zone de protection des espaces identifiés au titre de l'article 12 de la loi Grenelle II

- Périmètre de réciprocité des exploitations agricoles (à titre indicatif)